

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE THÔNES**

SÉANCE DU 16 JUILLET 2026

L'an deux mil vingt-six, le seize du mois de juillet, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués en Séance Officielle à dix-neuf heures, se sont réunis dans la Salle Consulaire, sous la présidence de M. Claude COLLOMB-PATTON.

Étaient présents : Mme Catherine MANIGLIER, M. Grégory BAERT, Mme Brigitte VULLIET, M. Serge HUDRY, Mme Stéphanie POIRIER, M. Jean-Marc ALEMANY, Mme Christine RUFFON, M. Sébastien CHALLAMEL, Maires-Adjoints,

Mme Nicole LAURIA, MM. Éric POLLET Patrice GURRET, Jérôme AGNELLET, Mme Sandrine CRESPIN, M. Nicolas MORDRET, Mme Brigitte VACHERAND-DENAND, M. Stéphane BRUGÈRE, Mmes Gaëlle TAGLIABUE, Leslie BIBOLLET, Ghislaine AVRILLON dit-à-JEAN ANTOINE, MM. Cédric MAUDUIT, Lionel QUETANT, Conseillers municipaux.

Avaient donné procuration : M. Sébastien ATRUX-TALLAU, Mme Odile PRIOLET, M. José BARRADAS, Mme Gaëlle GUEBEY, M. Rémi FRADIN, Mme Gaëlle VERJUS, Conseillers municipaux.

Était absente : Mme Floriane BERTEZ, Conseillère municipale.

Date de la convocation : 9 juillet 2026
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29
Présents et représentés : 28

Secrétaire : Mme Leslie BIBOLLET, Conseillère municipale déléguée, prend place au bureau en qualité de secrétaire, fonction qu'elle déclare accepter.

--==0000==--

N° 2026/097 - INSTALLATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL – M. Lionel QUETANT

M. le Maire informe les élus que Mme Delphine FILLION-ROBIN, de la liste « THÔNES, CŒUR DE NOTRE AVENIR » a envoyé sa démission de ses fonctions de Conseillère municipale dans un courrier en date du 20 juin 2026 et réceptionné en mairie le 6 juillet.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2121-4 ;

Vu le Code Electoral, notamment l'article 270 ;

Considérant que conformément à l'article 270 du Code Electoral, le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le Conseiller Municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit ;

M. le Maire indique que le candidat venant sur la liste « THÔNES, CŒUR DE NOTRE AVENIR » immédiatement après le dernier élu est M. Lionel QUETANT.

M. le Maire l'invite à prendre place à la table du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- **PREND ACTE** de l'installation M. Lionel QUETANT, en qualité de Conseiller Municipal.
- **PREND ACTE** de la modification du tableau du Conseil Municipal.

...

Envoyé en préfecture le 23/07/2026

Reçu en préfecture le 23/07/2026

Publié le 24/07/2026

ID : 074-217402809-20260716-CM26097-DE

S²LOW

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ AUX LIEU ET DATE SUSDITS

THÔNES, le 17 juillet 2026

Le Maire,



Claude COLLOMB-PATTON

POUR COPIE CONFORME

La secrétaire de séance



Leslie BIBOLLET

LE MAIRE CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION PAR
TÉLÉTRANSMISSION EN PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE LE **24 JUIL. 2026** ET
PUBLICATION ÉLECTRONIQUE LE **23 JUIL. 2026**

THÔNES, le **24 JUIL. 2026**

Le Maire,



Claude COLLOMB-PATTON